

## COMMUNE DE BOULT

### Note de présentation brève et synthétique

#### du budget primitif 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- de poursuivre le désendettement en ne recourant pas à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents partenaires (conseil départemental, préfecture...) chaque fois que possible.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

## Budget Principal

### Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de la Collectivité.

- **Recettes :**

Les recettes de fonctionnements anticipent des dotations d'Etat en légère baisse et une augmentation des bases d'imposition de 2%.

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2021 peuvent se résumer par le tableau suivant :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>70 – Produits des services</b>	110 000,00 €	125 742,24 €	110 000,00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	74 000,00 €	79 470,00 €	80 000,00 €
<b>74 – Dotations et participations</b>	74 000,00 €	93 647,73 €	94 000,00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	40 000,00 €	34 750,40 €	20 000,00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>		19 859,09 €	
<b>002 Résultat reporté</b>	296 232,79 €		389 749,30 €
<b>Total</b>	<b>594 232,79 €</b>	<b>364 813,94 €</b>	<b>693 749,30 €</b>

**Chapitre 002 – report des années antérieures.** Ce chapitre permet de comptabiliser les excédents de fonctionnement des années précédentes. Le BP2021 est voté avec affectation de résultat. Celui-ci sera versé à la section investissement en 2022 en prévision des travaux de rénovation de l'église.

**Chapitre 70 – produits des services de la commune.** Les principales ressources de ce chapitre correspondent aux recettes générées par la forêt (vente ONF, cession de chasse, affouage)

**Chapitre 73 – impôts et taxes.** Ce chapitre comprend les sommes liées à la fiscalité locale : taxes foncières sur le bâti et le non bâti. En 2021, le taux des taxes communaux est maintenu à ceux de 2020 et celui de la TFPB est majoré du taux du département, en compensation de la TH perdu.

**Chapitre 74 – dotations, subventions et participations.** Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat :

• **Dépenses :**

L'objectif du budget 2021 est de contenir les dépenses de fonctionnement par rapport aux années précédentes. Elles peuvent se résumer par le tableau suivant : Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>011 Charges à caractère général</b>	154 558,79 €	106 896,17 €	306 899,30 €
<b>012 Charges de personnel</b>	93 400,00 €	82 069,72 €	120 000,00 €
<b>014 Atténuation de produits</b>	13 772,00 €	13 773,00 €	20 000,00 €
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	41 100,00 €	38 929,82 €	65 000,00 €
<b>66 Charges financières</b>	64 902,00 €	2 754,48 €	65 000,00 €
<b>23 Virement section d'invest,</b>	217 500,00 €		107 850,00 €
<b>042 Opérations d'ordre</b>	9 000,00 €	8 758,69 €	9 000,00 €
<b>Total</b>	<b>594 232,79 €</b>	<b>253 181,88 €</b>	<b>693 749,30 €</b>

**Chapitre 011 – charges à caractère général.** Les charges à caractère général regroupent entre autres :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

L'excédent de fonctionnement de 2020 est ventilé parmi ces chapitres pour équilibrer la section.

**Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés.** Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (traitements, cotisations, assurances...).

En 2021, la collectivité a un effectif 3 agents : • 1 agents administratif à 0.8 ETP, 1 agent technique à 1 ETP et 1 agent d'animation à 0.3 ETP. Ces 3 agents sont titulaires

**014 Atténuation de produits :** Cette somme est perçue par la commune au titres des affaires scolaires et est reversée à la CCPR, compétente en la matière.

**Chapitre 65 – autres charges de gestion courante.** Trois pôles de dépenses sont regroupés dans ce chapitre :

- Les indemnités des élus. Pour mémoire, la Commune a nommé un maire et 2 adjoints.
- Les subventions aux associations.
- La participations au syndicat du Chenalot pour financer son fonctionnement et ses investissements.

**Chapitre 66 – charges financières.** La commune n'ayant plus de remboursement d'intérêt d'emprunt en cours (l'emprunt initié pour la construction de la salle des Lavières prenant fin en 2021), ce chapitre comprend l'excédent du budget eau assainissement, somme qui devrait être reversée à la CCPR

**Chapitre 023 – transfert en investissement.** Ce chapitre correspond à « l'autofinancement » de la Commune. Il s'agit de l'excédent de fonctionnement basculé en investissement afin de couvrir la totalité des besoins nouveaux pour réaliser des travaux d'investissements. Ce chapitre trouve son miroir en recettes d'investissement sur le chapitre 021.

**Chapitre 042 – opérations d'ordre.** Ces écritures correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement versées.

## Section d'Investissement :

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

- **Recettes :**

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2021 peuvent se résumer par le tableau suivant :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>13 Subventions</b>	75 000,00	9 834,00€	50 000,00€
<b>165 Dépot , taxe d'aménagement</b>	0 €	3 380,79€	0€
<b>1068 Excédents de fonction,</b>	246 396,12€	246 396,12€	18 115,55€
<b>10 FCTVA</b>	10 000,00€	59 654,00€	8 000,00€
<b>021 Virement de fonction,</b>	227 500,00€		107 850,00€
<b>040 Opérations d'ordre</b>	9 000,00€	8 758,69€	9 000,00€
<b>Reste à Réaliser</b>		15 000,00€	
<b>Total</b>	<b>567 896,12€</b>	<b>328 023,60€</b>	<b>193 965,55€</b>

### Chapitre 165, 1068 et 10 –dotations, fonds divers, réserves.

Plusieurs recettes composent ce chapitre :

- L'excédent capitalisé (compte 1068) : ce compte permet de compenser les déficits d'investissement des années antérieures en affectant une partie du résultat de fonctionnement. Le BP2021 est voté avec affectation de résultat.
- Le FCTVA : il s'agit d'un fond d'Etat permettant de compenser une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-1. En prenant ces bases, il peut être évalué pour 2021 à 8 000€
- La taxe d'aménagement : elle est appliquée sur toutes constructions créant de la surface habitable. Elle n'est pas estimée

### Chapitre 13 – subventions d'équipement.

Pour financer ses investissements, la Collectivité sollicite des subventions auprès d'organismes susceptibles de les financer. Les subventions attendues proviennent de la DRAC pour le diagnostic de l'église , du département pour des travaux de voirie et de la préfecture pour les caméra de surveillance.

### Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement.

Ce chapitre correspond à « l'autofinancement communal. » Il s'agit de l'excédent de fonctionnement basculé en investissement. Ce chapitre trouve son pendant en dépense de fonctionnement sur le chapitre 023.

### Chapitre 040 – opérations d'ordre.

Ce chapitre correspond à des écritures d'ordre et donnent lieu, par conséquent, à une écriture du même montant en dépense de fonctionnement ou d'investissement.

Ces opérations correspondent à des travaux sur le petit patrimoine (initié en 2017 pour 5 ans), pour de la réaction de route forestière (initié en 2012 pour 10 ans), des travaux d'éclairage public (initié en 2011 pour 10 ans),

- **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 peuvent se résumer par le tableau suivant :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>20 Etudes</b>	20 000,00 €	4 080,00€	30 000,00€
<b>21 Dépenses d'équipement</b>	248 500,00€	73 345,59€	132 350,00€

<b>16 Opérations financières</b>	28 000,00€	22 317,44€	13 500,00€
<b>Résultat reporté</b>	246 396,12€		18 115,55€
<b>Total</b>	<b>542 896,12€</b>	<b>114 743,03€</b>	<b>193 965,55€</b>

### Chapitre 16 - Opérations financières.

Deux types de dépenses imputables à ce chapitre concernent la collectivité en 2021 :

- Le remboursement en capital de la dernière mensualité d'emprunt de la salle des Lavières. La commune sur son budget principal n'aura plus d'emprunt en cours.
- Le remboursement de cautions pour 1 000 €.

**Chapitre 20, 21 et 23** – immobilisations incorporelles, corporelles et en cours.

Le tableau ci-dessous retrace toutes les dépenses prévues sur ces comptes : Etudes pour une maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église (45 000 €), travaux sylvicoles (20 000 €), installation de caméra de surveillance (39 350 €), nouvel éclairage aux Lavières (13 000€), travaux de sécurisation de la RD 15 (20 000 €) travaux de défense incendie (6000 €) ; travaux de voirie divers (10 000 €), illuminations de Noël (3 000 €) ; Crépi et électricité pour la salle associative (4 000 €), équipement technique (tondeuse 800 €) et informatique (1 200 €)

## Budget annexe

La Commune de Boulton ne gère plus qu'un budget annexe : celui du chauffage collectif. Le présent titre a pour objectif de présenter succinctement ce budget primitif 2021avc comme seul investissement une barrière de La compétence :

### A) Le fonctionnement :

- a. Les dépenses de fonctionnement estimées s'élèvent à 101 956.17 € € et se composent :
  - i. Charges générales (chapitre 011) : 56 656.17 €
  - ii. Remboursement de trop perçu (chapitre 65) : 1 000 €
  - iii. L'emprunt (chapitre 66) : 1 400 €
  - iv. Des titres annulées (chapitre 67) : 15 700 €
  - v. Les amortissements (chapitre 042) : 9 900 €
  - vi. Le virement à la section de l'investissement (chapitre 023) : 17 300 €
  
- b. Les recettes de fonctionnement de 101 956.17 € sont ventilées comme suit :
  - i. Excédent (chapitre 002) : 69 556.17 €
  - ii. Vente de chauffage (chapitre 70) : 28 000 €
  - iii. Les amortissements (chapitre 042) : 4 400 €

### B) L'investissement :

- a. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 29 109,34 € et se composent :
  - i. Déficit reporté (chapitre 001) : 1 909.34 €
  - ii. Travaux (chapitre 21) : 15 000 €
  - iii. L'emprunt (chapitre 16) : 7 800€
  - iv. Les amortissements (chapitre 042) : 4 400 €
  
- b. Les recettes d'investissement de 29 109.34 € sont réparties comme suit :
  - a. Report section fonctionnement (art 1068) : 1 909.34 €
  - b. Les amortissements (chapitre 042) : 9 900 €
  - c. Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 21) : 17 300 €